



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

Contrôle routier conjoint franco-suisse

DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Douane Française

**Administration fédérale
des douanes AFD**

11/06/2019

Poste-frontière de Jougne

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

L'organisation du contrôle des transports en France	page 3
Les Contrôleurs des Transports Terrestres : habilitations, déploiement géographique et quelques chiffres en région Bourgogne-Franche-Comté	page 3
La Douane Française : missions, organisation et quelques chiffres en région Bourgogne-Franche-Comté	page 5
L'organisation du contrôle des transports en Suisse	page 7
Les équipes mobiles de l'Administration fédérale des douanes (AFD) et leurs compétences	page 7
Le contrôle de l'Administration fédérale des douanes (AFD) en quelques chiffres	page 9
L'opération de contrôle du 11/06/2019	page 12

L'organisation du contrôle des transports en France

Le transport routier de marchandises et de voyageurs est une activité réglementée. L'État doit d'une part veiller aux conditions d'emploi des salariés, à la sécurité et à la concurrence, d'autre part garantir la mise en œuvre des sanctions prises à l'encontre des entreprises qui contreviennent aux réglementations en vigueur.

Les contrôles sont assurés par des agents relevant de différents ministères : le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES), les Ministères du Travail, de l'Intérieur (Police et Gendarmerie) et de l'Économie et des Finances (Douane).

Les missions de régulation et de contrôle, que les services déconcentrés de l'État exercent dans le secteur des transports, conditionnent le respect des réglementations européennes et nationales qui encadrent ce secteur. Elles sont, en conséquence, des leviers essentiels pour atteindre les objectifs en matière d'exercice d'une concurrence saine et loyale, de sécurité routière, de protection du patrimoine routier et de progrès environnemental.

Les Contrôleurs des Transports Terrestres : habilitations, déploiement géographique et quelques chiffres en région Bourgogne-Franche-Comté

Le MTES est chargé de coordonner l'action de l'État à travers les **Contrôleurs des Transports Terrestres (CTT)**, dont les missions garantissent :

- la sécurité routière par un contrôle régulier de l'état et des conditions de circulation des véhicules ;
- une concurrence loyale entre les entreprises de transport dans un contexte européen de plus en plus ouvert ;
- le progrès social par le respect des réglementations du travail dans les transports routiers.

Les CTT sont habilités à relever les infractions relevant des réglementations suivantes :

- réglementation sociale européenne (temps de repos, temps de conduite...) ;
- code de la route ;
- transport public routier ;
- transport de marchandises dangereuses ;
- formation des conducteurs ;
- réglementation du travail ;
- transport de déchets ;
- transport d'animaux vivants.

Selon la gravité des infractions, les CTT peuvent :

- appliquer la procédure de l'amende forfaitaire pour les contraventions des quatre premières classes qui peuvent être perçues immédiatement ;
- établir les procès-verbaux adressés au Parquet territorialement compétent en cas de contravention de cinquième classe et de délit ;
- percevoir une consignation (dépôt de garantie) lorsque le transporteur est non-résident en France. Le versement de la consignation permet au contrôleur de laisser repartir le véhicule ;
- immobiliser les véhicules en cas d'infraction grave de nature à compromettre la sécurité routière.



La DREAL Bourgogne-Franche-Comté (issue de la fusion des DREAL Bourgogne et Franche-Comté suite à la réorganisation territoriale intervenue au 1^{er} janvier 2016) est dotée d'une unité spécialisée dans le contrôle des transports terrestres : le Pôle Contrôle des Transports. Cette unité se compose de 34 agents, répartis sur 7 sites géographiques (Besançon, Dijon, Auxerre, Nevers, Mâcon, Vesoul et Lons-le-Saunier) permettant de couvrir au mieux le territoire régional.



En 2018, 1 033 opérations de contrôles routiers ont été réalisées sur le territoire régional de la Bourgogne-Franche-Comté.

Ces opérations ont donné lieu au contrôle de 5 879 véhicules et ont permis de relever 2 381 infractions dans les domaines du transport public routier, de la réglementation sociale européenne, du travail, du code de la route... 99 véhicules ont été immobilisés.

Durant la même période (année 2018), 198 contrôles en entreprises ont également été réalisés par les agents de la DREAL. Ces contrôles ont donné lieu à la constatation de 699 infractions.

De par sa spécificité de région de transit entre le Nord et le Sud de l'Europe, la Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement touchée par les phénomènes :

- de cabotage irrégulier (fait de transporter des marchandises entre deux points d'un État sans y être établi) ;
- de travail illégal et fraude au détachement (le détachement permet à un salarié de partir travailler temporairement à l'étranger pour le compte de son employeur en continuant de bénéficier du régime social de son pays d'origine) dans un contexte de concurrence entre pays européens ;
- d'utilisation de véhicules utilitaires légers (VUL) pour le transport de marchandises, souvent en infraction par rapport aux règles de cabotage et de surcharge.

Ces enjeux prioritaires font l'objet d'une attention et de contrôles poussés des services de l'État en région.



La Douane Française : missions, organisation et quelques chiffres en Franche-Comté

Rattachés au Ministère de l'Action et des Comptes Publics, les services de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) exercent trois missions principales : lutte contre la fraude, soutien de l'activité économique et perception de la fiscalité.

La douane contribue à la protection et à la sécurité des citoyens en :

- veillant au respect des réglementations en matière de qualité/sécurité des produits industriels importés hors UE (contrôle des documents et produits, analyses en laboratoires) ;
- luttant contre les trafics de stupéfiants, d'armes, de biens culturels, d'espèces animales et végétales protégées, notamment ;

- surveillant les mouvements de déchets toxiques à l'intérieur de l'UE et en empêchant l'entrée en France de produits stratégiques, radioactifs, dangereux ou non conformes aux normes européennes ou en luttant contre les pollutions maritimes.

La douane soutient la compétitivité des entreprises en :

- faisant respecter les règles des politiques commerciale et agricole de l'Union dans le cadre fixé par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;
- protégeant l'économie nationale et européenne contre des pratiques déloyales : l'application des droits anti-dumping et la lutte contre les contrefaçons en sont des exemples ;
- facilitant le commerce international par une prise en charge rapide mais efficace des flux ;
- offrant des prestations adaptées aux entreprises : conseils personnalisés et procédures simplifiées ;
- soutenant les filières économiques dont elle assure la régulation (viticulture, transports, énergie) ;
- élaborant les statistiques du commerce extérieur de marchandises de la France : ces données sont utiles aux pouvoirs publics comme aux entreprises.

En matière fiscale, la douane perçoit :

- les droits de douane, à l'importation dans l'Union européenne ;
- la TVA, lorsqu'elle concerne des produits importés des pays tiers à l'Union européenne ;
- les accises, soit les impôts indirects sur les tabacs, alcools, et produits pétroliers ;
- la fiscalité environnementale, avec la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ou la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

Ces recettes permettent notamment le financement du budget national (TVA) et Européen (droits de douane).

La douane participe bien évidemment à la lutte contre la fraude fiscale (fraude à la TVA, fraudes au budget communautaire, contrebande de produits fortement taxés comme l'alcool ou les cigarettes, etc.).

La direction générale des douanes et droits indirects est composée de :

- la direction générale située à Montreuil (93) ;
- des services déconcentrés en France métropolitaine et outre-mer : 12 directions interrégionales dont le ressort territorial correspond aux régions administratives et 42 directions régionales (chaque direction interrégionale comprend 3 ou 4 directions territoriales ou garde-côtes).

En 2018, la Direction régionale des Douanes de Besançon (agissant sur le périmètre de l'ex-Franche-Comté) a notamment constaté 405 infractions concernant les produits stupéfiants, 137 dans le domaine du tabac et des cigarettes, 54 manquements à l'obligation déclarative (capitaux non déclarés) pour un montant de 1 797 729 euros, 73 contrefaçons représentant 90 668 articles et 179 transferts transfrontaliers illégaux de déchets ménagers en frontière.

Le montant des droits et taxes redressé suite à contrôle s'est ainsi élevé à 3 737 318 euros.

L'organisation du contrôle des transports en Suisse

L'un des objectifs de la politique suisse des transports est de transférer le trafic lourd transalpin de la route au rail. Parallèlement à la construction de la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA), des mesures d'accompagnement supplémentaires pour atteindre cet objectif ont été introduites. L'intensification des contrôles du trafic lourd en est une. Ces derniers permettent d'améliorer la sécurité routière et contribuent à créer une concurrence loyale entre le rail et la route.

L'Office fédéral des routes (OFROU) conclut des accords sur les prestations avec les polices cantonales pour les contrôles du trafic lourd depuis plus de dix ans. Il s'agit d'une part de contrôles mobiles sur les routes et d'autre part de contrôles fixes dans des centres prévus à cet effet. Au total, cinq centres de contrôles du trafic lourd sont actuellement en service sur le territoire national.

Par ailleurs, l'Administration fédérale des douanes (AFD) est également compétente pour le contrôle de police routière des véhicules et des conducteurs qui entrent en Suisse ou qui en sortent. Spécialistes de douanes et gardes-frontière effectuent le contrôle sécuritaire et douanier des véhicules et de leur chargement.

L'AFD privilégie le contrôle global :

- au niveau des conducteurs:
 - permis de conduire, permis de circulation et plaques de contrôle
 - état des conducteurs
 - respect de la durée du travail, de la conduite et du repos
- au niveau de la marchandise :
 - non-déclaration ou déclaration inexacte des marchandises
 - recherche de marchandises prohibées ou soumises à autorisation
- au niveau du moyen de transport :
 - état technique général des véhicules
 - dimensions et poids
 - interdiction de circuler le dimanche et la nuit
 - arrimage
 - transport de marchandises dangereuses
 - contrôle de carburant
 - respect des prescriptions relatives au transport de voyageurs et à l'admission des transporteurs routiers
 - assurance-responsabilité civile pour véhicules automobiles

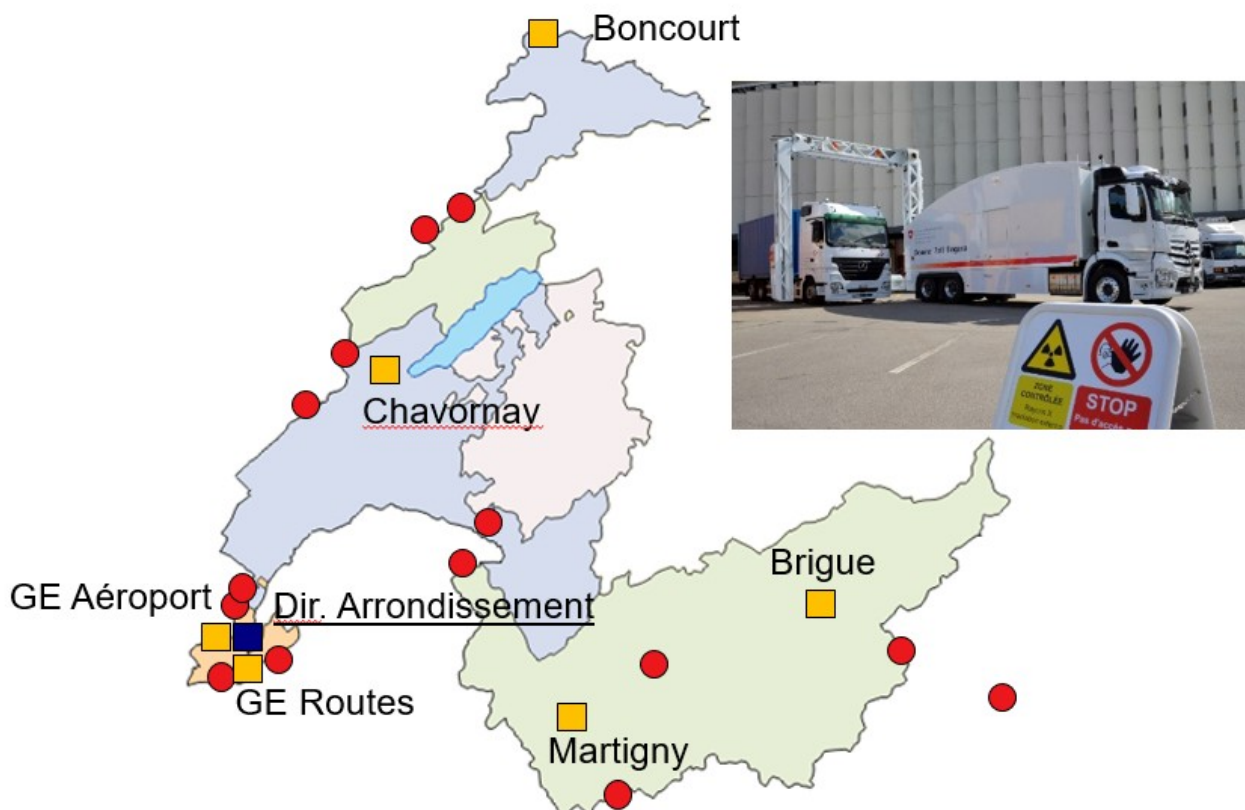
Outre le droit d'ordonner les mêmes mesures que les organes cantonaux de police, lorsqu'ils constatent des infractions, ils empêchent le conducteur de reprendre sa route et le dénoncent à l'organe de police cantonal compétent, qui se charge de la procédure pénale.

L'OFROU règle les détails de l'exécution des contrôles de police routière au passage de la frontière. Des conventions accordant des compétences plus vastes à l'AFD ont pu être conclues avec certains cantons.

Les équipes mobiles de l'Administration fédérale des douanes (AFD) et leurs compétences

Quelque 24 000 camions franchissent la frontière suisse chaque jour. Les contrôles sont effectués statiquement lors du passage à la frontière. L'AFD peut également compter sur l'appui de 4

équipes d'engagement mobiles, composées de spécialistes formés, pour des contrôles approfondis. L'une de ces équipes mobiles est dédiée aux opérations sur tout le territoire de l'arrondissement III de l'AFD (à savoir, la Suisse romande), dans tous les types de trafic (importation, exportation, transit) et sur tous les modes de transports (routier, chemin de fer, aérien etc...).



L'équipe mobile de l'arrondissement III est composée de 9 collaborateurs dont un chef de service. Elle est basée à Genève auprès de l'inspection de douane de Genève-Routes.

Des contrôles de chargement sont effectués et comprennent des vérifications sur le contenant (moyen de transport : le véhicule, les accessoires de chargement, les coffres et la cabine), le contenu (quantité et genre d'emballage, nature de la marchandises), la cabine et l'arrimage. Ces contrôles peuvent être également réalisés à l'aide d'un scanner mobile. Pour les vérifications matérielles de la marchandise, l'AFD peut compter sur l'utilisation d'un fourgon avec scanner pour les colis.

Enfin, l'équipe mobile est habilitée et formée à effectuer des contrôles de police (alcool, dimensions, tachygraphe, état du véhicule, poids) et des contrôles sur le transport des marchandises dangereuses. En cas d'infractions, l'AFD les dénonce à l'autorité cantonale compétente.

L'équipe mobile est dotée d'un camion scanner mobile Rapiscan Eagle M60, d'un fourgon scanvan avec scanner pour les colis, d'un fourgon pour les contrôles de police muni de balances mobile, d'un fourgon de contrôle RPLP mobile, d'un appareil GDA pour la détection des gaz nocifs présents dans les containers ainsi que d'un véhicule pour les contrôles de carburant.

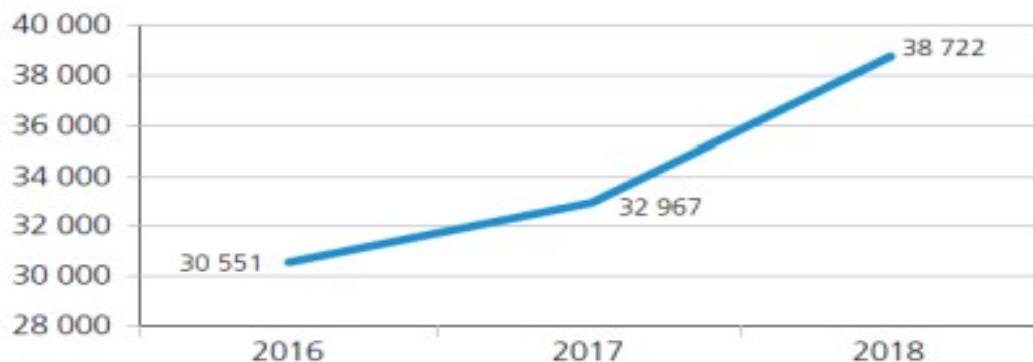


Dans le cadre de ses activités de contrôle, l'équipe mobile collabore étroitement avec les 6 bureaux de douane de l'arrondissement, avec le Corps des gardes-frontières des régions romandes, les autres teams mobiles, les différents services de l'AFD, avec les douanes étrangères ainsi que les organes cantonaux (police, service des automobiles...).

Le contrôle de l'Administration fédérale des douanes (AFD) en quelques chiffres

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre d'infractions au plan national :

Nombre d'infractions*



* Camions présentant des lacunes en matière de sécurité, chauffeurs inaptes à la conduite, inobservation des temps de repos prescrits, etc.

L'Administration fédérale des douanes (AFD) en bref

L'Administration fédérale des douanes (AFD) assure la sécurité globale à la frontière au profit de la population, de l'économie et de l'État, et dispose d'un bon réseau national et international. La DOUANE garantit le dédouanement adéquat et rapide des marchandises de commerce. Le Corps des gardes-frontière (Cgfr), dont le personnel est en uniforme et armé, garantit la fluidité du trafic touristique et opère dans les domaines de la police de sécurité et des migrations. L'Antifraude douanière est l'autorité d'enquête de l'AFD.

Les tâches de l'AFD sont :

- **la lutte contre les opérations illégales**

Augmentation de la sécurité par une présence mobile dans l'espace frontalier; lutte contre la criminalité et la migration illégale, par ex. par la recherche de personnes et de véhicules; lutte contre la contrebande de stupéfiants et les falsifications de documents, etc.

- **la protection de la population et de l'environnement**

Contrôle des denrées alimentaires à la frontière; protection des animaux, des plantes et des espèces; contrôle du trafic des marchandises dangereuses, substances radioactives et toxiques; contrôle des métaux précieux, etc.

- **la sécurité dans l'espace public**

Contrôle du trafic de matériel de guerre et d'armes ainsi que de marchandises utilisables à des fins civiles et militaires de même que substances aux risques d'explosion; observation des prescriptions sur la circulation routière lors de l'entrée et de la sortie; exécution de mesures d'embargo, etc.

- **la protection et le contrôle**

Surveillance de l'importation et de l'exportation de certaines marchandises; protection de l'agriculture; protection des marques, indications géographiques de provenance, des droits du design et droits d'auteur; approvisionnement économique du pays, etc.

- **la perception de redevances**

Droits de douane; taxe sur la valeur ajoutée, impôts sur les huiles minérales, les automobiles, le tabac, la bière et sur les spiritueux; taxes d'incitation, redevances sur le trafic des poids lourds et pour l'utilisation des routes nationales, etc.

- **et diverses prestations de service**

Statistique du commerce extérieur et du trafic de transit, etc.

Coopération avec des autorités et organisations étrangères

Transits internationaux; assistance administrative et entraide judiciaire; participation à des engagements internationaux, etc.

Une journée à la frontière suisse

Près de 2 100 000 personnes, 1 100 000 voitures de tourisme et 24 000 camions franchissent chaque jour la frontière suisse.

Quotidiennement, les collaborateurs de l'AFD ont

- encaissé **62,7 millions de francs** de recettes,
- confisqué **39 contrefaçons**,
- appréhendé **67 personnes** recherchées ou faisant l'objet d'un mandat d'arrêt,
- séquestré **5 documents** d'identité,
- saisi **22 armes** prohibées,
- saisi **12 kg de drogues**,
- découvert **45 personnes** en séjour illégal,
- retiré du trafic **10 envois** contenant des médicaments interdits ou des produits dopants, et
- empêché **106 poids lourds** de poursuivre leur voyage pour cause de défauts dangereux.

L'opération de contrôle du 11/06/2019

Une opération de contrôle commune franco-suisse au niveau du poste-frontière de Jougne est programmée le 11/06/2019 de 10 heures à 14 heures.

Ce contrôle se déroulera sur la RN 57, axe fréquenté et stratégique qui permet de relier la France et la Suisse, et même l'Italie.

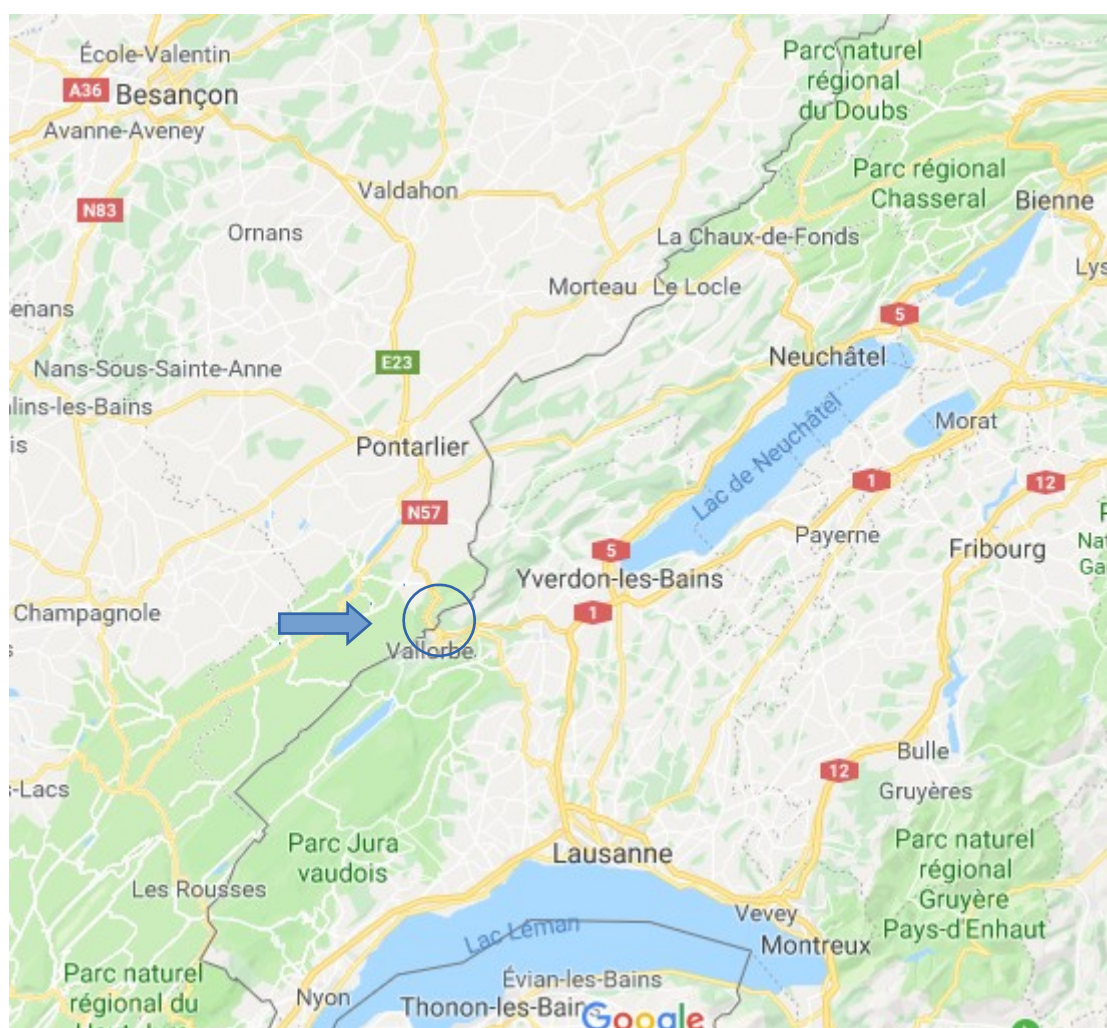
Le trafic moyen journalier, au niveau du poste-frontière, est d'environ 13 000 véhicules légers et de 643 poids-lourds.

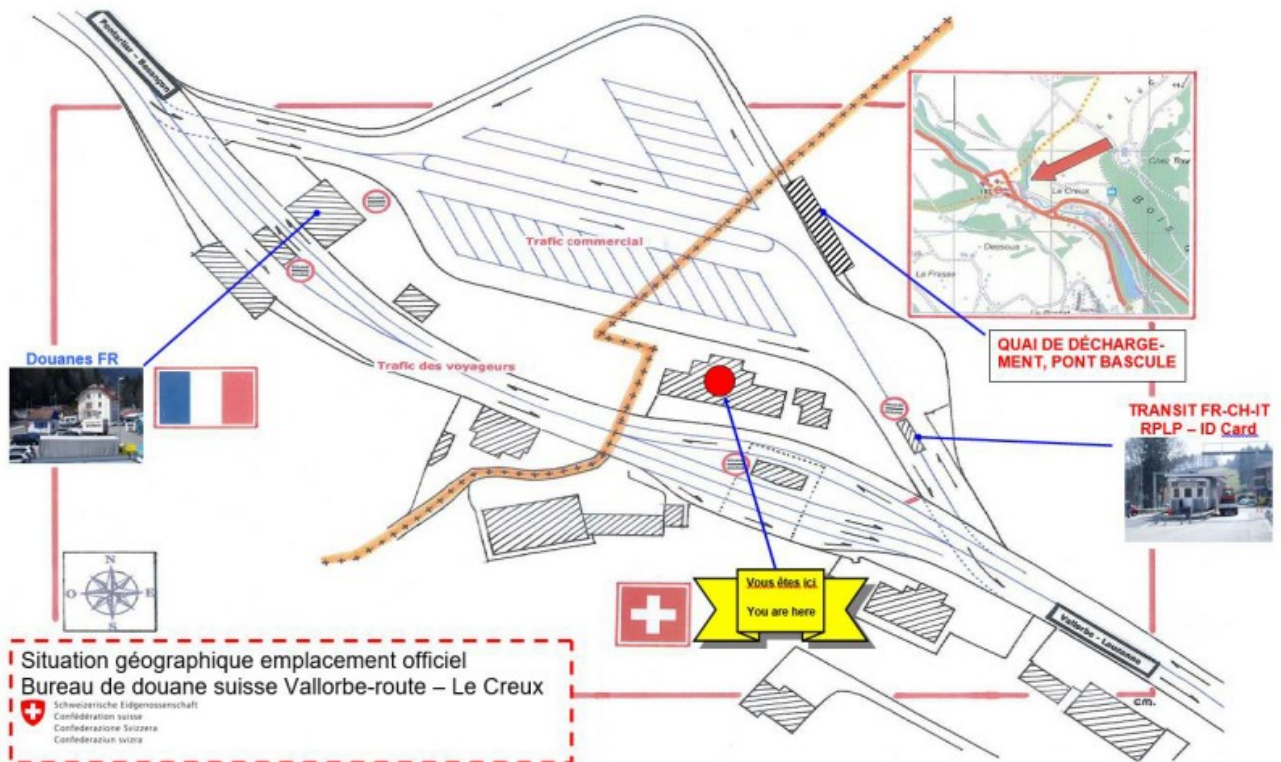
Pour cette opération, 8 agents de contrôle de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (dont 1 agent dédié à la pesée des véhicules), ainsi que 9 agents de l'AFD, sont engagés.

Pour réaliser l'interception des véhicules dans les meilleures conditions, la Douane française est associée à cette opération, avec 5 agents de la Brigade de Surveillance Extérieure (BSE) de Pontarlier.

Cette opération sera l'occasion d'échanger, entre les différents services, sur les pratiques de contrôle, les matériels utilisés, les fraudes détectées, dans un contexte où ces dernières restent nombreuses et surtout de plus en plus élaborées (surcharges, cabotage irrégulier, fraudes au détachement transnational, etc...).

Dans ce cadre, des trinômes de contrôle pourront être formés entre la DREAL, l'Administration fédérale des douanes suisses et la Douane française.





Contacts presse

DREAL Bourgogne-Franche-Comté / Pôle Communication

Patricia DROZ - 03 81 21 67 18 - 07 61 20 94 79 - patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr

Administration fédérale des douanes AFD / Service de presse

Donatella DEL VECCHIO - +41 58 480 86 67 - +41 79 879 15 74